

DÉLIBÉRATION N°2019-0601

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2019

Accusé de réception en préfecture
078-217801687-20190704-2019-0601-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et cinq juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la commune de Coignières s'est réuni en salle du conseil municipal sur la convocation de Monsieur Didier FISCHER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER - Maire

Mme Eve MOUTTOU, Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUÉPÉE, M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Brahim BEN MAIMOUN – Adjoint.

Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Marie-Cécile BENMEGAL, M. Ali BOUSELHAM, M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie FIGUERES, Mme Nathalie GERVAIS, Mme Aliya JAVER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, Samir MOUSTAATIF, Mme Amal OUZZANI, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jean-Luc TANGUY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, M. Alain ROFIDAL – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M Alain OGER donne pouvoir à M. Didier FISCHER,

Mme Caroline LENFANT donne pouvoir à M. Ali BOUSELHAM.

Mme Aliya JAVER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°1 : PLAN D'ORIENTATION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi du 1er août 2008 et son décret d'application du 23 avril 2009 transposent en droit français la directive 2004/35, qui établit « un cadre de responsabilité environnementale » ;

Considérant la nécessité de promouvoir une politique environnementale ambitieuse pour Coignières ;

Considérant la nécessité de développer des initiatives innovantes en ce qui concerne le l'environnement

Après avoir entendu l'exposé de M. Cyril LONGUEPEE, Adjoint au Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE le plan d'orientation générale des politiques environnementales comme proposé ci-après :

A Coignières, l'exigence d'une politique environnementale ambitieuse

Avec 65 % d'espaces verts, forestiers, agricoles et naturels, Coignières bénéficie d'un environnement exceptionnel. Il s'agit pour nous de le préserver et de la valoriser pour améliorer le cadre de vie et le bien-être des Coigniériens.

La démarche zéro phyto

Accusé de réception en préfecture
078-217801687-20190704-2019-0601-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019



Carte réalisée par Natureparif en mars 2016 sur l'utilisation de pesticides dans les communes d'Île-de-France.

Coignières a été précurseur en la matière et fête cette année ses 10 ans dans la démarche « Zéro phyto ». Tous les produits phytosanitaires, les herbicides et les pesticides ont été totalement supprimés en 2009 et remplacés par des techniques naturelles de désherbage.

Label « Villes et Villages Fleuris »

Coignières participe chaque année au concours régional ainsi qu'aux trophées Yvelinois.

Coignières est labellisée "**DEUX FLEURS**" par la Région Île-de-France depuis 2013. C'est le seul label dont bénéficie la commune aujourd'hui.

De plus, Coignières a remporté plusieurs trophées de fleurissement au niveau départemental dont en 2018, le trophée Yvelinois sur le thème « **Fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs et pieds de murs** ».

En 2019, Coignières participe :

- ✓ Au concours régional afin d'obtenir une 3^{ème} fleur.
- ✓ Aux trophées Yvelinois sur les thèmes suivants :
 - ✓ « Cœur de ville ou village et sa mairie fleurie ».
 - ✓ Trophée du thème annuel : « Les cimetières au naturel ».
 - ✓ Trophée Nature en ville : « Fleurir maillages, sentes, trottoirs, pieds de murs ; des micro-implantations florales aux jardins linéaires ! ».

Les services Environnement et Espaces Verts se démènent afin d'obtenir les meilleurs résultats pour la Ville.

Concours des maisons fleuries

Ce concours est organisé chaque année. Il a cependant été réduit en 2018 par la suppression du prix destiné aux jardins familiaux. Cette année cette catégorie a été réintroduite.

Prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement dans les marchés publics

Des dispositifs favorisant la prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement, ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics, ont été progressivement intégrés dans le droit des marchés publics français.

Pour autant, la prise en compte du développement durable et la protection de l'environnement sont rarement des critères à part entière (faisant l'objet d'un jugement). Néanmoins, au moins 5 marchés (3 en 2016 et 2 en 2017) prenaient en compte spécifiquement les performances en matière de protection de l'environnement dans le jugement des offres. C'est un point à développer.

Accusé de réception en préfecture
078-217801887-20190704-2019-0601-DE
Reçu de la Mairie de Coignières
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Pour Coignières : allons plus loin en soutenant les initiatives, et en répondant aux demandes locales.

Nous nous étions engagés à soutenir les meilleures initiatives en faveur de l'environnement sur Coignières. C'est ce que nous avons fait :

Nettoyage de la ville le 24 mars 2019

Quelques opérations de nettoyage de la nature ont eu lieu en 2015, 2016 et 2017.

Les Marcheurs Cueilleurs ont proposé d'organiser un nettoyage de la Ville le 24 mars 2019.

Nous avons répondu positivement à leur demande. La Ville les a accueillis, a investi dans du matériel et plusieurs élus ont participé activement au nettoyage qui a réuni plus de 60 personnes dont beaucoup d'enfants. Cette opération sera reconduite.

Développement d'un parcours / Jardin pédagogique derrière le théâtre Alphonse Daudet

En 2017, dans le cadre du thème du Trophée Yvelinois du Fleurissement « Invitons la biodiversité dans notre espace public », la Ville a débuté la création d'un parcours pédagogique au cœur des équipements publics (écoles, centre de loisirs, théâtre Daudet et terrains de sport), afin de faire découvrir aux habitants, les merveilles de la nature qui sont juste sous nos yeux.

Cette année, le groupe scolaire Pagnol était demandeur pour étendre le parcours pédagogique derrière le théâtre Alphonse Daudet. Les élus ont soutenu cette demande et participé à la réflexion concernant l'implantation de nouveaux carrés. Ces carrés sont utilisés par les enfants de l'école Pagnol.

Ensemble pour des actions novatrices...

Nos priorités :

Faire de Coignières une ville porte du PNR

Après plusieurs contacts avec le président du PNR qui nous ont conforté dans l'idée que Coignières a toute sa place dans le PNR en tant que ville porte, le président du Parc a été officiellement saisi d'une demande en ce sens. Ce serait une première étape.

Coignières dispose d'atouts à valoriser (65 % d'espaces verts, forestiers, agricoles et naturels) mais nos zones d'activités et surtout l'absence de leur gestion durable représentent un handicap.

A nous d'améliorer l'image de Coignières en nous inscrivant dans une démarche environnementale plus poussée. Le PLU devrait aussi nous y aider.

Fête de l'environnement et des circuits courts le 16 juin 2019

Nous souhaitons créer un événement pour valoriser les richesses de notre territoire et favoriser les circuits courts.

Durant toute la journée, les Coigniériens ont pu profiter des stands, d'animations et d'expositions sur diverses thématiques en rapport avec l'environnement.

Cet événement a permis de valoriser auprès du grand public les nombreux atouts de notre territoire et notamment la qualité de nos terres agricoles, de nos paysages et de ceux qui les cultivent par un marché de producteurs locaux.

Par des stands, des visites, des ateliers et la mobilisation d'outils pédagogiques, nous avons informé et sensibilisé le grand public :

- ✓ sur les circuits courts,
- ✓ les bonnes pratiques au jardin (plantes, animaux, biodiversité...),
- ✓ la protection de notre environnement dans une logique gagnant/gagnant (écogestes, réduction du gaspillage alimentaire, économies d'eau et d'énergie, transports, déchets : réduction, réemploi, tri, valorisation...).

Accusé de réception en préfecture
04/07/2019 15:01:00 DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

D'autres actions sont à venir...

Adopter la charte d'engagement : Villes & Territoires « Sans perturbateur endocriniens »

Le Conseil Régional a conclu et signé la charte d'engagement : Villes & Territoires « Sans perturbateur endocriniens » avec le Réseau Environnement Santé.

Nous proposons qu'à son tour Coignières signe cette charte.

L'engagement en 5 points consiste à :

1. Restreindre puis éliminer l'usage de produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens sur notre territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.
2. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.
3. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.
4. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics
5. Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Mise en place d'un nouveau système de tri des déchets de bureau

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 dit « 5 flux » impose aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, etc.) de trier à la source les déchets papiers, plastiques, métal, verre et bois. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les établissements de plus de 20 agents sont concernés par cette obligation.

Afin de se mettre en conformité avec le *décret 5 flux* et faire évoluer la gestion des déchets des équipements communautaires, l'agglomération a développé un dispositif de tri des déchets de bureau en point d'apport volontaire.

Fort de la réussite du dispositif sur les équipements communautaires, Saint-Quentin-en-Yvelines nous propose de bénéficier gratuitement d'un premier dispositif. Les bacs de collecte, sacs de pré-collecte ainsi que les outils de communication (consignes de tri) sont fournis.

Le tri des papiers est réalisé depuis des années au niveau des services mais l'utilisation d'un équipement en un point d'apport volontaire améliorera les pratiques.

Animation dans les classes sur les œufs, les poussins et les poules

A l'initiative des élus, il a été proposé aux 4 écoles de Coignières de bénéficier d'une animation dans les classes avec des œufs, des poussins et des poules. Cette animation a eu lieu le 19 avril 2019 pour toutes les classes de l'école maternelle Gabriel Bouvet et le 24 mai 2019 pour 6 classes du groupe scolaire Marcel Pagnol.

Cette animation présente plusieurs intérêts au niveau pédagogique car le programme prévoit justement de « questionner le monde » (vivant notamment). Par l'observation du réel, cette animation suscite les questionnements des élèves et la recherche de réponses.

Inventaire de la Flore de Coignières

Les connaissances actuelles sur la flore de Coignières sont très faibles. Avec l'aide d'un ingénieur agronome et botaniste spécialiste de la flore du bassin parisien, nous lançons un inventaire de la Flore de Coignières.

Accusé de réception en préfecture
78007887
Date de télérmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Partenariat avec le CHEP

Le Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion se situe au Tremblay-sur-Mauldre. Il propose des formations initiales et continues dans la filière du paysage, de l'environnement et de la forêt. Plusieurs agents du service Espaces Verts de Coignières sortent de cette école.

Le CHEP et la ville de Coignières ont tout à gagner à s'engager sur une collaboration dans la durée, d'autant que les candidats qualifiés manquent dans ce domaine.

Le respect animal : une priorité locale

La ville de Coignières va prochainement signer un arrêté qui régleme sur son territoire les cirques avec animaux sauvages.

Réflexion sur l'avenir des vignes plantées derrière le théâtre Alphonse Daudet

Sur un espace de 3700 m² clôturé à cet effet derrière le théâtre Alphonse Daudet, 880 ceps de vigne ont été plantés durant l'hiver 2014-2015. Au dernier décompte, 130 ceps sont encore vivants.

Il faut donc se poser la question de l'avenir de cet espace. Provisoirement, un mélange de trèfle y a été planté (pour les abeilles) et un arboriculteur nous a fait don de 20 pommiers qui viennent d'y être plantés.

Lors des conseils de quartier, les habitants ont fait part de leurs souhaits de jardins partagés, de vergers... Afin de répondre à leur demande, nous proposons aux Coigniériens de participer à la réflexion puis la mise en œuvre d'un projet concernant cette parcelle.

Associer tous les acteurs

L'environnement ne dépend pas que de Coignières et la collectivité ne peut pas tout faire seule. Dans une logique de démocratie participative, il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer le plus grand nombre de personnes et d'organisations.

• Les habitants

Les habitants sont invités à nous faire part de leurs souhaits et de leurs propositions mais aussi à prendre des initiatives et des projets en faveur de l'environnement sur Coignières.

Les conseils de quartiers mis en place récemment peuvent permettre l'expression des envies des habitants et déboucher sur des actions concrètes grâce au budget participatif.

• Les écoles

Avec l'accord de l'inspecteur de l'Éducation Nationale, les 4 directeurs d'école de Coignières ont été contactés avec un double objectif :

- ✓ Réaliser un état des lieux de ce qui est déjà fait dans chaque école en ce qui concerne l'environnement au sens large.
- ✓ Connaître les souhaits et voir ensemble les actions à développer dans ce domaine.

- **Les entreprises**

Coignières constitue l'un des premiers pôles économiques des Yvelines et notre souhait est qu'il le reste. Pour cela il nous faut anticiper l'avenir.

Coignières doit être attractive aussi bien pour que :

- ✓ Des entreprises s'y installent et s'y développent
- ✓ Les clients de ces entreprises aient envie d'y venir et revenir.

Partant du principe que l'on ne peut se développer durablement dans un environnement dégradé, il nous semble important de bien prendre en compte l'environnement comme source de valeur pérenne pour les entreprises.

L'environnement est donc aujourd'hui un enjeu pour toute entreprise. Il a un impact direct sur l'image et l'attractivité de la ville et de ses zones commerciales.

Dans la même logique qu'avec les écoles, nous avons contacté toutes les entreprises implantées sur Coignières pour mieux comprendre comment elles appréhendent la question de l'environnement et quels sont leurs attentes ou besoins dans ce domaine.

En partenariat avec SQY

Coignières ne dispose pas de toutes les compétences pour agir seule dans le domaine de l'environnement. A titre d'exemple, l'agglomération exerce les compétences suivantes :

Aménagement du territoire : notamment les transports et le maintien de l'équilibre entre zones urbaines, agricoles et naturelles...

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : Ex. : gestion de l'Étang du Val Favry.

Eau et assainissement : eau potable, eau pluviale, eau usée...

Ordures ménagères : collecte des déchets, déchetteries, mise à disposition de composteurs...

Espace verts : tonte et taille pour les voiries intercommunales.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre les nuisances sonores (dues aux transports) sur les voiries d'intérêt communautaire, lutte contre la pollution de l'air, mise en œuvre d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire...

Voici les sujets les plus importants suivis actuellement.

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

Le PCAET est un outil intercommunal pour lutter et s'adapter au changement climatique sur notre territoire.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a adopté un PCAET en 2018.

Ses objectifs

- ✓ Lutter contre le changement climatique ;
- ✓ Anticiper ses impacts et s'y adapter ;
- ✓ Favoriser la transition énergétique vers les énergies renouvelables et vers davantage de sobriété et d'efficacité ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air.

Ce PCAET s'applique à l'échelle des 12 communes de l'agglomération, territoire sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. C'est donc désormais à nous tous de nous saisir de ce plan.

Plan d'actions agriculture locale et circuits courts

L'agriculture locale constitue un enjeu important pour Saint-Quentin-en-Yvelines. En 2018, l'agglomération a lancé l'élaboration d'un plan d'actions dédié, associant l'ensemble des partenaires concernés (agriculteurs, communes, associations, partenaires institutionnels...). Ce plan sera voté en Conseil Communautaire le 27 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture
N° 70-1120618-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Il s'agit de détailler, avec l'ensemble des parties prenantes, les actions à mettre en place pour répondre aux objectifs de préservation de l'agriculture locale et de développement d'une agriculture de proximité, inscrits dans le projet d'aménagement durable du PLUi et dans le PCAET voté le 20 septembre 2018.

En accompagnement de l'élaboration de ce plan d'actions, SQY a réalisé un cycle de 4 conférences « Agri et Urba » sur les liens entre la ville et les espaces agricoles, entre décembre 2018 et mai 2019.

Plan Paysage

L'agglomération s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage. En concertation avec les habitants, l'agglomération souhaite mettre en place une cartographie participative. Le but est de recenser les éléments d'identités paysagères tels que perçus par les habitants et les usagers du territoire.

Les Coigniériens sont invités à donner leur avis jusqu'au 30 juin 2019.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Nous en sommes au tout début de l'élaboration d'un PPBE au niveau de l'agglomération. Celui-ci devrait être approuvé en Conseil Communautaire en fin d'année.

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est un document officiel dont l'élaboration est basée sur des textes de lois. L'objectif de l'élaboration d'un tel plan est la réduction et la prévention du bruit dans des zones critiques où la population est soumise à des niveaux de bruits élevés dus aux routes, trains, aéronefs et industries.

Dans ce plan, Coignières est concernée à double titre :

- ✓ L'axe rue des Broderies et avenue de la gare.
- ✓ La préservation des zones calmes.

La Nationale 10, la voie de chemin de fer et le boulevard des Arpents qui sont aussi des points noirs dans ce domaine ne sont pas du ressort de SQY et donc du PPBE.

Un budget dédié évolutif

En 2019, les jardins familiaux et la première fête de l'environnement ont nécessité un budget d'environ 2 000 euros. D'autres initiatives prendront formes à l'horizon 2020 pour lesquelles nous mobiliserons tous les co-financements.

ARTICLE 2 – PRÉCISE que M. le Maire et, par délégation M. l'adjoint au Maire, à l'urbanisme aux mobilités et au développement durable sont autorisés à mettre en œuvre les orientations et les moyens correspondants au plan précité et à signer tous documents et chartes y afférents (en particulier la charte Villes et Territoires sans perturbateur endocriniens).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Didier FISCHER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.